

LA PREUVE PAR LA SÉCURITÉ

Rapport de gestion 2019





«Des rentes sûres, des prestations généreuses et des investissements durables nous tiennent à cœur depuis 35 ans.»

Enza Bögli, gérante

Après les thèmes directeurs de la durabilité, de la transparence et de la solidarité, l'année 2020 se place sous la devise de la **sécurité**.

Le terme sécurité remonte au latin securitas et securus, «insouciant» [dérivé de sed «sans» et de cura «souci»]. La sécurité est toujours relative – il n'y a pas de sécurité absolue, tout comme ni la liberté ni l'indépendance ne peuvent être absolues. L'insécurité en revanche, si l'on en croit Wikipédia, est bien davantage en mesure de se rapprocher d'un caractère absolu. La notion de sécurité recouvre la sécurité intérieure et extérieure de collectivités et y inclut la sécurité politique, économique, sociale, juridique, écologique, culturelle, technique, militaire et d'autres aspects encore.

SOMMAIRE

Éditorial	4
Revue de l'année 2019	6
Sécurité – essentielle pour la prévoyance vieillesse	8
Quelle sécurité présente votre assurance?	10
Une caisse saine et sûre – et qui le restera	12
Investir sûrement dans le développement durable	14
Le concept de durabilité accroît notre sécurité	16
Il faudra toujours se loger et travailler	18
Avez-vous besoin d'aide?	20
Comptes annuels 2019 de la Fondation Abendrot	22

Photo de couverture : la société SunCulture développe et commercialise au Kenya des solutions d'irrigation à énergie solaire destinées aux petits paysans. Par de l'investissement à impact social (impact investing), la Fondation Abendrot soutient ce projet ainsi que d'autres modèles économiques durables dans les pays en voie de développement.

.....
Éditeur: Fondation Abendrot | Güterstrasse 133 | Case postale | 4002 Bâle | stiftung@abendrot.ch
www.abendrot.ch | **Rédaction et réalisation:** Weissgrund AG | www.weissgrund.ch | **Photos:** SunCulture
(page de couverture, p. 14, 15); Oliver Hochstrasser, Bâle, www.oliverhochstrasser.ch (p. 2, 5, 13, 21, 27); Stefan
Maurer (p. 6 Rössli Root / p. 7 Erlenmatt Ost), p-4 AG, Zug (p. 6 Rütthardstrasse); Istvan Akos (p. 19 Inselgarten,
Teiggi, Binz, Teiggi-Areal), © Zusammenhalt / Heini Lüthy, Susann Schnider (p. 19) | **Impression:** Steudler Press AG,
4020 Bâle, www.steudlerpress.ch | **Papier:** Z-Offset, papier FSC Mix | **Tirage:** 160 exemplaires | Juillet 2020
.....

DES VALEURS SÛRES EN DES TEMPS INCERTAINS

Chère lectrice, cher lecteur,

L'exercice 2019 a été satisfaisant pour la Fondation Abendrot. Nous avons réalisé avec nos placements une performance de 10 % et en dépit de l'abaissement du taux d'intérêt technique à 1,75 %, atteint un taux de couverture de 113 %. Par rapport à l'exercice précédent, c'est une hausse considérable qui ne peut que nous réjouir.

Mais en ce mois d'avril, au moment où j'écris ces lignes, la pandémie de Covid-19 nous soumet fermement à son emprise. Le coronavirus nous a pris par surprise et nous impose des renoncements. L'économie subit d'importants dommages, les indemnités de chômage partiel ne remplacent qu'une partie du salaire, l'argent manque tant chez les particuliers que dans le monde des affaires. Sur le plan des relations humaines, nous gardons nos distances, les moments de convivialité en famille et entre amis doivent attendre.

Tableau négatif sur toute la ligne? – Oui, mais il y a aussi des lueurs d'espoir. L'élément remarquable est la solidarité. Je ne pense pas ici à la solidarité avec les personnes vulnérables quasiment décrétée par l'État, mais la solidarité dans les petites choses: le footballeur qui au lieu de s'entraîner fait les courses pour les personnes exposées. L'étudiante qui livre gratuitement des livres pour la librairie de quartier qui ne fait pas de commerce en ligne. De parfaits étrangers se disent bonjour dans la rue. Les voisins ont soudain le temps de bavarder un peu. Le coronavirus a obligé notre société à ralentir. La distanciation fait naître de la proximité. Cela donne un nouveau sentiment de sécurité.

La sécurité et la solidarité sont des thèmes centraux pour la Fondation Abendrot. Le fait que nous soyons sortis de l'année 2019 pour entrer dans l'année actuelle avec un matelas de 113 % nous tranquillise. Le Conseil de Fondation a décidé en

décembre de continuer à miser sur la sécurité: nous avons à nouveau abaissé le taux d'intérêt technique et nous sommes adaptés au contexte de taux d'intérêts faibles. Le capital de couverture des bénéficiaires de rentes porte désormais le même taux d'intérêt que les capitaux de vieillesse des assurés actifs, à savoir 1,75 %. Nous sommes ainsi en bonne position pour l'avenir.

Bien sûr, l'incertitude générale sur les marchés des actions nous fait subir une performance négative dans les comptes rendus d'investissement mensuels et nous coûte des points de taux de couverture. Une fois de plus, il apparaît que la diversification des placements est une bonne chose. Notre commission Titres s'est déjà préparée tôt à un krach boursier et peut donc réagir à présent avec le calme nécessaire. Ce qui nous coûte un peu de performance pendant les bonnes années boursières parce que nous n'investissons pas énormément de fortune dans les actions, nous préserve d'une chute sévère en cas de baisse des marchés boursiers. Nos biens immobiliers constituent une fois de plus, espérons-le, une valeur solide.

Nous ne savons toutefois pas où tout cela va nous mener. Vous pouvez être certain que le Conseil de Fondation, les commissions d'investissement et le service administratif font tout pour garantir votre capital de vieillesse et vos rentes. Nous avons pris nos précautions.

Je remercie ici de tout cœur mes collègues dans les organes de la Fondation et dans le service administratif pour leur extraordinaire engagement au service de nos assurés.

Restons optimistes.

Simone Emmel,
présidente du Conseil
de Fondation



Pour les collaborateurs du service administratif également, la sécurité revêt une grande importance. Nous vous les présentons avec leurs réflexions sur le thème de la sécurité.



«La sécurité est un thème omniprésent. Il cache souvent une situation complexe, un événement précis ou tout simplement un sentiment. J'associe la sécurité au sentiment d'être protégé et à la confiance.»

Dominik Hügli, affaires spéciales / informatique



REVUE DE L'ANNÉE 2019

Après de longues années d'engagement, Eva Matter se démet de ses fonctions de membre du Conseil de Fondation.

Elle est remplacée par Cornelia Geiser, qui siégeait jusqu'alors comme suppléante au Conseil.

Le Conseil de Fondation mandate une étude de gestion actif/passif (asset/liability management) qui examine la capacité de risque de la caisse de pension et les corrélations existantes.

L'étude montre que la Fondation Abendrot est bien placée et que sa position est également solide pour les défis de l'avenir.

En mai seront inaugurés aux numéros 4 et 6 de la Rütthardstrasse à Birsfelden deux immeubles de 80 appartements adaptés aux personnes âgées.

La proximité immédiate avec le centre pour personnes âgées assure des synergies utiles et une durabilité vécue – tout à fait dans l'esprit de la Fondation Abendrot.

Janvier

Février

Mars

Avril

Mai

Juin

En 2019 également, la Fondation Abendrot a poursuivi sa croissance. Le nombre d'assurés est passé de **12 236** à **12 670**. Le nombre d'employeurs affiliés est de **1221**.

Femmes actives assurées: 7713



Hausse: ↗ **3,8%** [2018: 7434]

Hommes actifs assurés: 4957



Hausse: ↗ **3,2%** [2018: 4802]

Bénéficiaires de rentes: 2021



Hausse: ↗ **10,3%** [2018: 1832]

Après une période de transition de trois ans, les règles suivantes s'appliquent désormais à tous les courtiers:

1. En règle générale, seules sont versées des commissions d'apport uniques
2. Les versements récurrents doivent faire l'objet d'une demande écrite.
3. Une partie des frais de courtage est facturée aux sociétés qui recourent à ces prestations.

La performance a été de **10,4%** en 2019 et le taux de couverture est monté à **113%**.

Fin 2019, la Fondation Abendrot gèrait un patrimoine de **2181 mio de CHF.**

Cela représente une progression de **14,2%** par rapport à l'exercice précédent.

À l'occasion de la fête du quartier d'Erlenmatt Ost en septembre, **les deux nouveaux immeubles situés Goldbachweg 12 et 14 seront officiellement inaugurés.**

Après avoir longtemps dormi du sommeil de la Belle au bois dormant, le restaurant Rössli de Root a rouvert ses portes en janvier et s'appelle désormais «Rössli hü».

La cuisine, comme l'aménagement intérieur, allie habilement tradition et modernité.

Lors du colloque du mois de juin destiné aux employés, le professeur Stephan Böhm, directeur du Center for Disability and Integration de l'Université de Saint-Gall, explique **comment la numérisation au poste de travail influe sur la santé du personnel.**

Juillet

Août

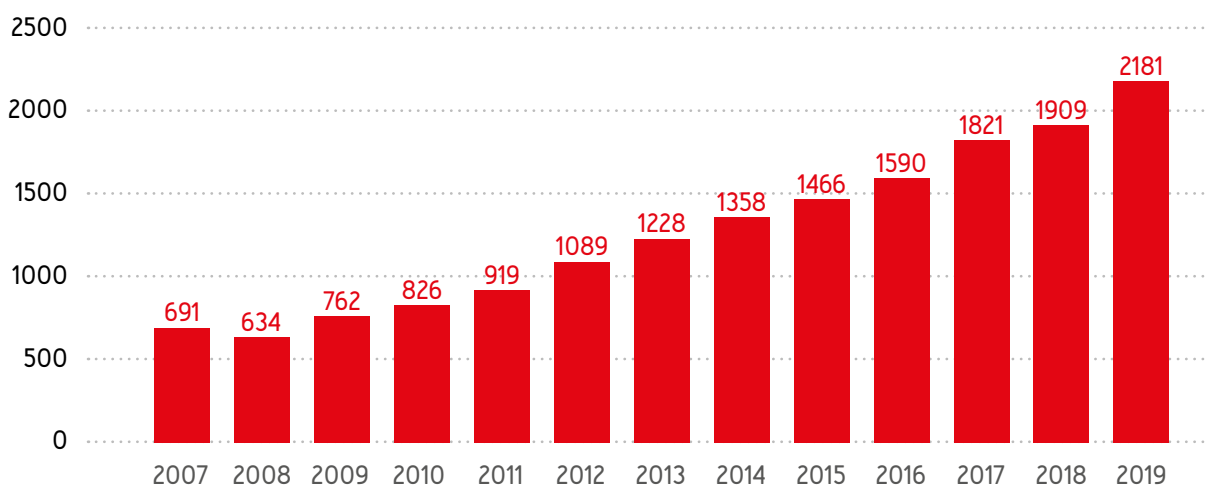
Septembre

Octobre

Novembre

Décembre

Évolution du résultat du bilan en millions de francs



SÉCURITÉ – ESSENTIELLE POUR LA PRÉVOYANCE VIEILLESSE

Une caisse de pension doit anticiper les risques éventuels et tout mettre en œuvre pour qu'ils ne se produisent pas. Parallèlement, le défi consiste à réaliser un bénéfice au moyen des placements. D'où l'importance des réserves pour fluctuation de valeur, comme le montre bien la nouvelle crise liée au coronavirus.

La sécurité – nous avons choisi ce thème pour le rapport de gestion à la fin de l'année 2019.

Qui aurait pu imaginer à quel point il gagnerait en actualité et en gravité quelques mois plus tard! Quelles conséquences la crise du corona a-t-elle sur les caisses de pensions, et plus encore sur tout le domaine de la prévoyance vieillesse, survivants et invalidité?

Le système suisse de prévoyance repose sur trois piliers: le premier pilier est l'AVS/IAI étatique, le deuxième la prévoyance professionnelle des caisses de pensions et le troisième la prévoyance privée. Le premier et le deuxième pilier fonctionnent différemment. Dans le premier pilier, les cotisations des actifs sont directement converties en prestations pour les bénéficiaires de rentes. Dans le deuxième pilier en revanche, les cotisations sont une épargne individuelle qui est versée plus tard sous forme de rente.

«En choisissant le thème de l'année, qui aurait pu imaginer à quel point il gagnerait en actualité et en gravité quelques mois plus tard!»

Les deux systèmes présentent des avantages et des inconvénients. Un recul des cotisations du premier pilier, par exemple du fait d'une baisse du nombre de salariés ou d'une hausse du chômage, ne peut être compensé que par une hausse des cotisations et un

financement additionnel. Dans le deuxième pilier, où chacun épargne pour son propre compte, le grand défi est de garantir la valeur du placement de l'avoir économisé. Si les placements perdent de leur valeur, le bilan de la caisse de pension s'en ressent. Les engagements et la fortune sont déséquilibrés. Pour restaurer une situation équilibrée, la caisse de pension peut être contrainte de prendre des mesures d'assainissement.

La tâche de l'organe suprême d'une caisse de pension, chez Abendrot le Conseil de Fondation, est d'anticiper les risques possibles et de tout mettre en œuvre pour les éviter. Dans le même temps, il faut réussir à investir avec bénéfice et à réaliser les recettes nécessaires pour faire porter des intérêts à l'avoir de vieillesse et dégager des produits sur le capital de couverture pour les rentes en cours. C'est un exercice de haute voltige. Selon la manière dont la fortune d'une caisse est placée, les risques de pertes sont plus ou moins prononcés. Récemment, certaines actions ont perdu 30 % de leur valeur en l'espace de quelques jours. Il existe également des placements sans risque, par exemple dans des emprunts fédéraux. Mais ceux-ci ne produisent pas de recettes, ils sont au contraire grevés d'intérêts négatifs.

En fonction des risques encourus, la caisse de pension doit disposer de réserves correspondantes. La réserve pour fluctuation de valeur permet de compenser des pertes. La caisse de

pension détermine sur la base de sa stratégie d'investissement les pertes prévisibles et fixe le montant de la réserve. Si elle suppose par exemple, avec une proportion d'actions de 30 %, un risque de pertes de 30 %, il lui faut disposer de 9 % de réserves pour ne pas risquer une insuffisance de couverture. Les autres types de placement font l'objet de réflexions similaires. Il est donc nécessaire que chaque caisse de pension dispose de la capacité de risque qui correspond à ses placements. Les réserves pour fluctuation de valeur ont par conséquent une grande importance. La Fondation Abendrot, très heureusement, disposait de telles réserves avant la crise du corona.

Est-il possible qu'une situation de crise ou une mauvaise gestion de la part des responsables des caisses de pensions débouche sur un dommage irréparable? Ce risque existe. Mais il faut beaucoup de malchance pour en arriver là. L'expérience montre que la faillite d'une caisse de pension remonte toujours à un comportement irresponsable, voire délictueux, de personnes individuelles impliquées. En cas de faillite, le fonds de garantie, actif dans toute la Suisse, garantit les prestations. Il fait toutefois également valoir des prétentions pour responsabilité à l'encontre des responsables.

Les risques encourus par une caisse de pension peuvent être identifiés, et les conséquences de leur survenue atténuées. Une direction circonspecte de la caisse de pension est la chose la plus

importante. Dans le domaine des placements, c'est le principe de la diversification qui s'applique, un éventail aussi large que possible signifie une minimisation des risques.

«Le Conseil de Fondation doit identifier les risques éventuels par anticipation et tout faire pour éviter qu'ils ne surviennent, et dans le même temps réaliser un produit avec ses placements – un exercice de haute voltige.»

La Suisse a également procédé à une diversification dans la prévoyance vieillesse. Son application utilise deux systèmes différents, le système de répartition de l'AVS/IAI et la capitalisation de la prévoyance professionnelle. Dans les pays avoisinants, toute la prévoyance repose uniquement sur le principe de la répartition. Ces systèmes sont aujourd'hui tous surendettés et ne peuvent plus être financés que par des subventions massives puisées dans les recettes fiscales. Il est donc essentiel de préserver le système suisse de sécurité sociale.

**Hans-Ulrich Stauffer,
cogérant de la Fondation
Abendrot de 1985 à 2016**



QUELLE SÉCURITÉ PRÉSENTE VOTRE ASSURANCE?

La Fondation Abendrot investit en actions, obligations, liquidités et hypothèques, en biens fonciers et en placements alternatifs. Cette stratégie d'investissement diversifiée permet de répartir et de minimiser les risques. Même si la pandémie de corona devait entraîner une insuffisance de couverture, les avoirs d'épargne individuels et les rentes de la caisse de pension continuent à être garantis.

Au 31 décembre 2019, la Fondation Abendrot présente un taux de couverture (rapport entre fortune de prévoyance et engagements de prévoyance) de 113 % et donc une bonne sécurité financière. La réserve de fluctuation de valeur s'élève ainsi à 13 % des engagements. La fortune de prévoyance de la caisse de pension Abendrot n'est pas seulement investie dans des actions (part visée : 30 %), mais aussi dans des obligations, liquidités et hypothèques (21 %), dans des placements alternatifs (19 %) et des biens immobiliers (30 %). Cette stratégie d'investissement diversifiée sur un large éventail se traduit par une répartition et donc une minimisation des risques.

Fin avril, le taux de couverture est encore de 108,9 %. La chute de la plupart des catégories d'actions au cours de la crise du corona a donc pu être amortie par la réserve pour fluctuation de valeur. Les autres effets de la crise du corona sur l'économie, la conjoncture et les valeurs d'actifs, et par là sur la situation financière de la Fondation Abendrot, ne peuvent actuellement pas être évalués. Pour toutes les caisses de pensions, il sera essentiel de voir dans quelle mesure et à quelle vitesse l'économie et les Bourses récupéreront – après la crise financière de 2008, l'année 2009 avait été comme on le sait une excellente année boursière.

Dans ce contexte, on peut se demander: «Quelle sécurité présente mon assurance?» La législation fédérale, à savoir la loi LPP, renseigne à ce sujet:

les rentes en cours ne peuvent pas être diminuées, à l'exception d'éventuelles allocations de renchérissement accordées au cours des dix dernières années. La sécurité est donc garantie par la loi pour les bénéficiaires de rentes.

Mais il n'est pas non plus permis de réduire les avoirs d'épargne individuels des assurés actifs, étant donné que l'application d'intérêts négatifs est interdite, mêmes si les placements produisent un rendement négatif. Un autre élément de sécurité est le fait qu'une caisse de pension est tenue de créditer les cotisations d'épargne dues même si celles-ci n'ont pas été versées, par exemple suite à une faillite. C'est ici qu'intervient le fond de garantie LPP. Le montant des rentes d'invalidité et de conjoint assurées est lui aussi garanti par la caisse de pension.

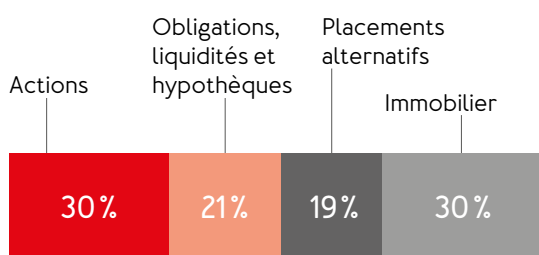
Concrètement, cela signifie pour un assuré individuel qu'en cas de sortie comme de départ à la retraite, de décès ou d'invalidité, il a droit à la totalité de son avoir d'épargne ou des prestations assurées, quelle que soit la situation financière actuelle de la caisse de pension, des marchés boursiers ou de son employeur. Avec une seule exception restrictive: si une caisse de pension doit procéder à une liquidation partielle, parce que ses effectifs ont nettement diminué, et si elle se trouve en état d'insuffisance de couverture, elle est autorisée dans certaines conditions à réduire l'avoir d'épargne des assurés sortants, afin que les assurés restants ne soient pas désa-

DES GARANTIES LÉGALES POUR TOUS

Les rentes en cours et les avoirs d'épargne individuels des assurés ne peuvent pas être diminués. Si nécessaire, le Fonds de garantie LPP intervient.



LA STRATÉGIE DE PLACEMENT ÉQUILIBRÉE D'ABENDROT



LES BASES SAINES D'ABENDROT

Taux d'intérêt technique faible: 1,75 %

Taux de conversion faible: 5,6 %

Rapport équilibré entre actifs cotisants et bénéficiaires de rentes de (86 %) à (14 %)

Sécurité pour les assurés et les bénéficiaires de rentes

vantagés. Que se passera-t-il si la réduction de fortune fin 2020 est supérieure à la réserve pour fluctuation de valeur de 13 % évoquée au début? La Fondation Abendrot se trouverait alors en insuffisance de couverture. Dans ce cas, il lui faudrait examiner et engager des mesures d'assainissement, en général sous forme de contributions d'assainissement, dont l'employeur doit payer au moins la moitié, et d'intérêts à zéro pour cent sur les avoirs d'épargne. Compte tenu du long horizon de placement dans le deuxième pilier, le législateur laisse toutefois aux caisses de pensions le temps de répartir les mesures d'assainissement sur une période qui est en général de cinq à sept ans. La Fondation Abendrot avait enregistré pour la première fois une insuffisance de couverture le 31 décembre 2008, qui avait été compensée dès 2009.

La Fondation Abendrot a en outre l'avantage de disposer, malgré sa longue histoire, d'un rapport attrayant entre actifs et retraités. Au cours des dernières années, les entrées (cotisations et apports) ont représenté près du double des sorties (versements de rentes et de capital). Le versement des

rentes en cours est donc couvert par les entrées, la substance de l'institution n'est pas entamée.

Les garanties individuelles évoquées sur l'avoir d'épargne et les rentes en cours ne peuvent être assurées que parce que le risque d'investissement est supporté de manière solidaire par tous les assurés et leurs employeurs. C'est une des caractéristiques principales et sans aucun doute l'un des facteurs de succès de la prévoyance professionnelle en Suisse. Il est d'autant plus important que cette solidarité ne soit pas sollicitée de façon excessive par des redistributions étrangères au système au sein des caisses de pensions. La question est d'ailleurs inscrite à l'ordre du jour du Conseil fédéral, même si elle a perdu un peu de sa pertinence à l'heure actuelle.

Carolina Baumann,
Prevanto AG,
experte agréée en
prévoyance
professionnelle



UNE CAISSE SAINE ET SÛRE – ET QUI LE RESTERA


Pour qu'une entreprise puisse offrir à ses salariés un avenir sûr, une prévoyance vieillesse performante inscrite sur le long terme est importante. Le choix de l'institution de prévoyance est donc déterminant. Mais comment peut-on savoir si l'institution de prévoyance choisie est garante de sécurité?

Pour effectuer ce choix, s'appuyer uniquement sur le taux de couverture ou les intérêts versés au cours des années précédentes est trop réducteur. Une prévoyance vieillesse sûre et performante dépend de différents facteurs. Il importe à un haut degré de considérer une institution de prévoyance dans son ensemble, notamment ses perspectives d'avenir. Des taux d'intérêt élevés sur l'avoir de vieillesse ou un taux de couverture important ne sont pas garants de sécurité. Le tableau d'ensemble doit comprendre l'interaction entre structure de l'âge, taux de conversion, taux d'intérêt technique et rapport entre rendement et risque.

Si vous voulez savoir comment se positionne votre caisse de pension sur le plan de la sécurité, veillez à un faible taux d'intérêt technique, un faible taux de conversion, une stratégie d'investissement sûre et considérez le rapport entre assurés actifs et bénéficiaires de rentes. En tant qu'assuré, c'est bien sûr exactement le contraire qu'on souhaite pour le taux de conversion et le taux d'intérêt technique. Mais cette situation réduit la redistribution entre jeunes et vieux et accroît la probabilité que les avoirs de prévoyance puissent porter des intérêts aussi élevés que les capitaux de couverture des bénéficiaires de rentes. Ces éléments sont essentiels pour l'avenir et pour la sécurité à long terme d'une institution de prévoyance.

La Fondation Abendrot présente un excellent rapport entre assurés actifs et rentiers. De plus, les avoirs de prévoyance accumulés pourront être rémunérés en 2020 au même taux d'intérêt que les capitaux de couverture des rentes en cours, à savoir à 1,75 %. Le taux de conversion de 5,6 % se situe légèrement au-dessus du taux de conversion correct du point de vue actuariel.

La responsabilité de la sécurité financière à long terme d'une institution relève du Conseil de Fondation. Pour s'acquitter de ses tâches, il doit parfois prendre des décisions impopulaires, comme l'abaissement du taux de conversion. Il est néanmoins dans l'intérêt de tous que l'institution de prévoyance à laquelle on appartient soit solide jusqu'au moment de prendre sa retraite et au-delà. L'étude de gestion actif/passif (asset liability management) effectuée en 2019 montre clairement que la Fondation Abendrot est une caisse sûre, en bonne santé et bien préparée pour l'avenir.

A woman with glasses, wearing a dark blue polka-dot shirt and light blue jeans, is smiling and standing in a modern office hallway. The hallway has white walls, a wooden floor, and a dark door in the background. A large white circle is overlaid on the right side of the image, containing text in red.

**«C'est un
circuit en boucle:
lorsque nous nous sentons
en sécurité, nous sommes
plus heureux. Lorsque nous
sommes heureux, les peurs
trouvent moins à s'alimenter
et nous nous sentons plus
en sécurité.»**

Franziska Stadler,
service des prestations

INVESTIR SÛREMENT DANS LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

AlphaMundi investit dans des entreprises qui font avancer le développement et la croissance en Amérique latine et en Afrique de l'est sur la base de modèles commerciaux durables. Par cet investissement à impact social, les personnes les plus démunies ont la possibilité d'améliorer leur situation financière et la sécurité de leurs revenus et de satisfaire leurs besoins élémentaires. La Fondation Abendrot contribue à cette évolution durable sur place.

La coopération entre la Fondation Abendrot et AlphaMundi a débuté voici environ cinq ans – avec un premier investissement d'Abendrot dans le SocialAlpha Fund. Le fonds de créances à impact social (impact debt fund) géré par AlphaMundi se concentre sur les investissements durables sur des marchés émergents dans les domaines de l'alimentation, de l'agriculture, des FinTech, de la micro-finance, des énergies renouvelables et de la biomasse. Les équipes d'investissement d'AlphaMundi sont implantées sur place à proximité des entreprises débitrices en Amérique latine et en Afrique, les deux régions principales où opère le Fonds.

La performance historique moyenne du Social-Alpha Fund est de 3,4 % en USD, légèrement au-dessus de la moyenne du groupe de référence. D'après une étude effectuée récemment par Symbiotics, la performance nette moyenne des placements Impact Debt est de 2,6 % en USD.

«Nous devons cesser de parler d'argent comme s'il siégeait sur un trône. Et en faire l'objet de la morale, de l'amour et de la dignité humain.»

Joel Solomon, auteur de «The Clean Money Revolution: Reinventing Power, Purpose, and Capitalism»

La diversification du portefeuille est un facteur de sécurité important. Elle constitue l'élément essentiel de la gestion des risques et ne permet pas seulement de réduire le risque général du portefeuille, mais aussi d'accroître au fil du temps la cohérence des rendements, deux points qui vont dans le sens des investisseurs. Pour y parvenir, les placements sont répartis sur de nombreux pays et secteurs afin de réduire leurs corrélations et d'éviter des pertes potentielles en cas de risques imprévus, tels que des changements politiques ou des difficultés économiques locales. Un processus rigoureux de due diligence ainsi que le suivi des sociétés débitrices par l'équipe d'investissement permettent d'accroître la sécurité des placements.



Par ailleurs, les rendements du SocialAlpha Fund ne sont pas corrélés aux fluctuations des marchés mondiaux.



La confiance dans le travail d'AlphaMundi et le soutien apporté par la Fondation Abendrot ont déjà porté leurs fruits: SocialAlpha a gagné en 2019 des investisseurs supplémentaires et réussi à faire plus que doubler le patrimoine géré. Cela est d'autant plus important qu'AlphaMundi officie souvent comme pionnière parmi les investisseurs institutionnels et qu'après les premiers succès rencontrés sur le terrain, elle se fait remarquer, imiter et cofinancer par d'autres investisseurs internationaux. En fin de compte, ce modèle profite en premier lieu aux entreprises soutenues, à leurs collaborateurs et à leurs clients, ainsi qu'aux communautés locales bénéficiant de ses avantages.

L'investissement à impact social contribue par conséquent à un développement durable sur place et donne aux plus démunis les moyens d'améliorer leur situation financière et la sécurité de leurs revenus, tout comme de répondre à leurs besoins de base. De manière générale, un développement durable réduit le risque de conflits sociaux dans un pays. L'investissement à impact social doit contribuer à atteindre les 17 objectifs de développement durable fixés par les Nations unies jusqu'en 2030. Les investisseurs institutionnels comme la Fondation Abendrot contribuent à ce que l'investissement à impact social occupe une place de plus en plus importante dans les portefeuilles de placements internationaux.

«La mutation des voies de développement nécessaire pour atteindre les objectifs de développement durable 2030 n'avance pas encore au rythme nécessaire ni selon l'ampleur requise.»

Rapport du Secrétaire général des Nations unies



Les investissements de la Fondation Abendrot profitent aux petits paysans au Kenya: grâce à l'Impact Investing, la société SunCulture à Nairobi commercialise des solutions d'irrigation à énergie solaire et les services qui s'y rapportent. Celles-ci sont rendues accessibles et abordables pour les paysans locaux par une offre de financement «pay-as-you-grow».

LE CONCEPT DE DURABILITÉ ACCROÎT NOTRE SÉCURITÉ

Dominique Becht dirige le Service Titres depuis 2018. Avec la commission Titres, il veille à ce qu'environ 1,4 milliard – soit 70 % de la fortune des assurés – soit placé de la manière la plus sûre possible.

La pandémie de corona nous a montré à quelle vitesse une prétendue sécurité est réduite à néant. Qu'est-ce qui rend les placements de la Fondation Abendrot sûrs?

Dans le domaine des titres, la clé principale est la diversification. Les fonds sont répartis sur différents secteurs, marchés, espaces monétaires et titres, dépendant le moins possible les uns des autres. Si un placement rapporte trop peu, il peut être compensé par un autre. Cela fonctionne ainsi aujourd'hui encore: certains produits ne sont pas touchés par la crise du corona.

Que fait encore Abendrot pour placer de manière sûre l'argent qui lui est confié?

Le domaine du placement est largement dominé par les émotions. Le krach boursier au début de la crise du corona en est un exemple éloquent. Dans le cas d'un krach, la peur conduit souvent à réfléchir à très court terme et à agir de façon erronée. Ce n'est que lorsque la situation se normalise qu'on est en mesure de considérer les effets réels avec objectivité. En 2019, nous avons mis en place un processus de décision, appelé processus de rééquilibrage ou rebalancing, qui empêche les actes irréfléchis. Qui aurait cru que nous avions ainsi pris des précautions au bon moment!

Dans ce processus, qui endosse quelle responsabilité?

Le Conseil de Fondation fixe la stratégie d'investissement à long terme: combien doit-on investir dans quelle catégorie de placement? Au sein de la stratégie, il définit des plages. C'est ensuite la mission de la commission d'investissement de déterminer de manière tactique les proportions exactes à investir en actions ou en obligations, en Suisse ou à l'étranger. Si les placements passent de 10 % au-dessus ou en dessous du pourcentage défini sur le plan tactique, le processus de rééquilibrage établi au préalable est déclenché et prévoit automatiquement de compléter par des achats la part manquante ou de vendre l'excédent. À cet effet, la commission d'investissement est convoquée. Elle décide de la marche à suivre. Cette démarche clairement structurée permet d'agir avec calme et en toute sécurité.

«Une nouvelle vague d'investisseurs recourt à l'investissement à impact social pour s'attaquer à quelques-uns des grands défis de notre époque – du changement climatique à la rareté de l'eau, du manque d'accès aux soins à l'éducation et à des logements abordables. Dans le même temps, l'objectif de bénéfices financiers demeure.»

Judith Rodin dans son livre «The Power of Impact Investing»

Comment se présente la stratégie de placement d'Abendrot?

Le Conseil de Fondation l'a redéfinie en 2018. Abendrot a toujours mis de manière systématique sur la durabilité, mais avec la nouvelle stratégie nous allons encore plus loin: nous souhaitons nous distancer des placements cotés en Bourse et privilégier l'investissement à impact social, par lequel nous sommes en mesure d'obtenir délibérément un effet social et écologique – par exemple au moyen de placements de microfinance dans les pays en développement. L'objectif demeure naturellement toujours de réaliser un bon rendement. Le cours des actions début 2020 le montre: moins dépendre de la Bourse nous confère une stabilité supplémentaire.

Dans la commission composée de quatre membres, il n'y a que deux économistes. N'est-ce pas risqué?

Au contraire! L'activité opérationnelle de placement est bien sûr assurée par des professionnels externes de la finance et en outre contrôlée régulièrement par nous en tant qu'experts. Mais la mission de la commission consiste à évaluer les placements dans une perspective stratégique générale. Deux économistes, un agronome et une juriste apportent des points de vue différents et veillent à ce que les valeurs fondamentales d'Abendrot soient systématiquement appliquées. La commission a d'ailleurs fortement contribué à ce que le principe de durabilité soit renforcé dans le domaine des titres.

Quel rôle jouent les biens immobiliers dans les placements d'Abendrot?

Un rôle éminent! 30 % de l'argent qui nous est confié est investi dans l'immobilier. Contrairement aux autres caisses de pensions, nous renonçons aux objets spéculatifs très coûteux et misons ici entièrement sur la durabilité. Ce qui importe pour nous est de créer des espaces de vie abordables pour une majorité de gens et qui profitent à la population d'un quartier ou d'une commune. Du point de vue économique, nous réalisons des bénéfices, mais nous n'en tirons pas le rendement maximum. En revanche, nous profitons ici encore d'une stabilité et d'une sécurité élevées.

Dominique Becht,
responsable
du service
spécialisé titre



IL FAUDRA TOUJOURS SE LOGER ET TRAVAILLER

La Fondation Abendrot investit environ un tiers du capital de prévoyance qui lui est confié dans l'immobilier. Elle attache ce faisant une grande importance à la durabilité sociale, écologique et économique, en particulier dans le cadre des projets qu'elle développe elle-même.

Les immeubles d'habitation et de commerce détenus en propre recèlent certes à long terme aussi un certain risque de fluctuation de valeur, quoique relativement limité, mais présentent en tant que valeurs réelles un risque plus faible

d'inflation et de pertes. Car il faudra toujours se loger et travailler, sans que cela soit automatiquement cher. Les facteurs et les objectifs suivants réduisent considérablement le risque de location et de fluctuation de valeur:

❖ **UNE SITUATION** centrale dans des centres et agglomérations économiques et culturels choisis en Suisse, avec une bonne liaison aux transports en commun

❖ **UN MÉLANGE D'UTILISATION ÉQUILIBRÉ**, diversifié, couvrant un large éventail, avec une part de logement d'au moins 50 % sur l'ensemble du portefeuille

❖ **PAS D'UTILISATIONS SPÉCIALES DIRECTEMENT LIÉES À LA CONJONCTURE** telles que centres commerciaux, hôtellerie, tourisme, etc.

❖ **PAS D'INVESTISSEMENTS DANS LE SECTEUR DU LUXE ET DU PRESTIGE** ni pour le logement, ni pour les usages commerciaux: les loyers abordables et modérés résistent aux crises

❖ **DES MODÈLES PARTIELLEMENT COMMUNAUTAIRES** avec des associations de locataires ou de quartier font en sorte que les locataires s'identifient davantage à leur location et à leur environnement résidentiel direct.

❖ **LES RÉNOVATIONS EN DOUCEUR ET LES RÉAFFECTATIONS D'ÉDIFICES INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX** ne permettent certes pas un volume de placement maximal, mais prennent du sens en matière d'écologie. Par rapport à la construction de nouveaux bâtiments, ils représentent des économies énormes d'énergie grise et permettent en général de proposer des locations à prix avantageux et modéré toujours très demandées.

❖ **DÉVELOPPEMENT COOPÉRATIF DE PROJETS:** le processus est en général plus long et les contrats sont plus compliqués, mais en impliquant les utilisateurs finaux à un stade précoce, on obtient des immeubles adaptés aux besoins et aux utilisations – avec un risque nettement réduit de ne pas trouver preneur.

Exemples

ZUSAMMEN_H_ALT, COMPLEXE D'ENTREPÔTS, WINTERTHOUR

Dans le nouveau bâtiment construit par Abendrot sur l'ancien complexe Sulzer, la coopérative Zusammen_h_alt a développé son propre concept de logement dans le cadre d'une procédure participa-

tive, a contribué à sa planification et à sa construction et le gère à présent de manière autonome: 83 appartements très compacts et 18 ateliers, en revanche 700 m² de locaux polyvalents pour la communauté.



INSELGARTEN, BÂLE

Les locataires des 29 anciens appartements, qui s'autogèrent en partie, profitent de loyers durablement très avantageux grâce à la possibilité de codécision et à une réduction volontaire du cycle d'assainissement et du confort.



BINZ111, ZURICH

En 2018 ont été créés dans le quartier Binz, en coopération avec le canton de Zurich comme cédant du droit de superficie, des logements abordables pour 240 étudiants organisés en coopérative et 180 salariés de l'hôpital universitaire de Zurich. Dès le départ, le projet a été élaboré, planifié et réalisé en coopération étroite avec le propriétaire du sol, les futurs usagers et le futur exploitant.



AIRE TEIGGI, KRIENS

De 2013 à 2018, la Fondation Abendrot a procédé avec la coopérative Wohnwerk Luzern à la transformation et à la rénovation de l'ancienne fabrique de pâtes alimentaires de Kriens et l'a complétée par de nouveaux bâtiments pour le logement et le travail. Le développement, la planification et la construction ont été effectués sous forme participative et partenariale; aujourd'hui, le complexe résidentiel qui accueille 176 résidents (dont 43 enfants) et 27 professionnels est une coopérative autogérée.

AVEZ-VOUS BESOIN D'AIDE?

Vous savez sûrement ce que c'est. En début d'année, vous recevez votre certificat d'assurance et vous vous dites: «Oh là là, tous ces chiffres!» Vous mettez le papier de côté dans l'intention de l'examiner plus en détail à un moment propice. Puis arrive l'année suivante, et avec elle le nouveau certificat. N'attendez pas plus longtemps – nous vous aidons à devenir expert ou experte en prévoyance.

La Haute école des sciences appliquées de Lucerne a voulu savoir en 2016 quel intérêt les assurés portent au thème de la prévoyance professionnelle et combien ils savent du mode de fonctionnement du deuxième pilier. Il est apparu qu'une grande majorité s'intéresse certes au sujet, mais que le savoir qui s'y rapporte comporte souvent des lacunes.

Au cours des dernières années, l'intérêt de la population s'est renforcé, certainement du fait des derniers abaissements des taux de conversion et des discussions sur la révision LPP. Nous en sommes très heureux, car il est de notre intérêt que les assurés comprennent la structure de la prévoyance professionnelle et qu'ils se sentent à l'aise sur le sujet. Nous vous y aidons volontiers.

QUESTIONS SUR LA PRÉVOYANCE

- ❖ «Puis-je percevoir mon avoir de caisse de pensions pour l'achat d'un logement?»
- ❖ «Je quitte la Suisse, que devient mon avoir de vieillesse?»
- ❖ «Prendre une retraite anticipée en vaut-il la peine?»

En tant qu'assuré, vous pouvez poser ces questions et beaucoup d'autres à notre service clientèle. Nos collaborateurs seront heureux de vous répondre sur tout ce qui concerne le deuxième pilier. S'il s'agit de préoccupations partagées par de nombreux assurés dans une entreprise, nous nous rendons volontiers sur place et vous proposons des formations spécialement préparées en fonction de vos demandes.

COURS SUR LES CAISSES DE PENSIONS

Dans ces cours gratuits destinés aux assurés, nous vous apportons en une à deux heures un savoir de base précieux sur le deuxième pilier. Vous apprendrez par exemple à lire un certificat d'assurance et découvrirez les options existantes pour améliorer votre retraite, ou faire de votre conjointe ou de votre conjoint un ayant droit.

COURS POUR LES RESPONSABLES DES COMMISSIONS DE PRÉVOYANCE DU PERSONNEL (CPP)

Dans ce cours, nous vous informons sur vos obligations, vos responsabilités et vos compétences en tant que responsable CPP. Ces formations très appréciées vous donnent l'occasion de poser toutes vos questions et d'avoir des échanges avec d'autres membres de CPP.

**«Un mélange
d'utilisation varié
et équilibré, des loyers
modérés socialement accep-
tables et un environnement
alliant travail et logement où il
fait bon vivre font des biens
fonciers des investissements très
résistants aux crises. Notre
travail répond donc jour
après jour aux exigences
de la sécurité.»**

Christian Geser, responsable
de l'immobilier



COMPTES ANNUELS 2019

DE LA FONDATION ABENDROT

La présentation détaillée des Comptes annuels vous est proposée sur notre site web.
Nous en regroupons ci-dessous les données principales.

Bilan au 31 décembre 2019

	31.12.2019	31.12.2018
	CHF	CHF
Placements d'actifs	2 168 406 647.24	1 900 172 601.19
Liquidités et placements sur le marché monétaire	62 125 612.76	92 859 690.24
Créances de cotisations	1 922 122.10	1 941 124.00
Autres créances	13 198 565.91	12 754 620.80
Obligations Suisse	51 069 627.14	54 548 965.93
Obligations Monde	260 989 008.90	259 530 790.19
Actions Suisse	437 149 580.35	295 901 984.14
Actions Monde	233 234 247.40	182 867 976.48
Placements alternatifs	403 791 938.59	344 429 448.38
Hypothèques / Prêts	47 141 487.44	43 339 551.09
Hypothèques / Prêts auprès de sociétés affiliées	10 883 347.00	10 953 347.00
Immobilier Suisse	646 901 109.65	601 045 102.94
Comptes de régularisation de l'actif	12 185 949.81	9 032 481.40
Intérêts courus	1 438 493.45	1 706 655.34
Autres comptes de régularisation	10 747 456.36	7 325 826.06
Total de l'actif	2 180 592 597.05	1 909 205 082.59

	31.12.2019	31.12.2018
	CHF	CHF
Dettes	25 615 944.95	34 103 763.50
Prestations de libre passage et rentes	15 493 176.30	21 605 643.14
Banques / Assurances	6 666 666.66	6 766 666.66
Autres dettes	3 456 101.99	5 731 453.70
Comptes de régularisation du passif	14 332 338.64	17 354 834.94
Réserve de cotisations d'employeurs	9 245 079.50	8 049 481.75
Réserve de cotisations sans renonciation à l'utilisation	9 245 079.50	8 049 481.75
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	1 885 679 360.15	1 729 054 278.40
Capital de prévoyance Assurés actifs	1 161 553 516.80	1 096 405 593.85
Capital de prévoyance Invalides	24 496 386.45	20 461 840.20
Capital de prévoyance Incapacités de travail	2 291 456.90	2 868 844.35
Capital de couverture Bénéficiaires de rentes	555 255 000.00	496 591 000.00
Provisions techniques	142 083 000.00	112 727 000.00
Réserve pour fluctuation de valeur	245 719 873.81	120 642 724.00
Capital de fondation, fonds libres	0.00	0.00
Excédent des produits/charges	0.00	0.00
Total du passif	2 180 592 597.05	1 909 205 082.59

Compte d'exploitation 2019

	2019 CHF	2018 CHF
Cotisations ordinaires et autres, apports	108 955 800.35	101 361 922.95
Cotisations employé(e)s	42 315 993.65	40 166 793.70
Cotisations employeurs	52 524 996.90	49 975 667.80
Prélèvement sur réserve de cotisations d'employeurs pour financement des cotisations	-1 600 063.18	-1 543 487.45
Apports uniques et montants de rachat	11 706 004.50	9 341 911.40
Apports à la réserve de cotisations d'employeurs	3 023 334.98	2 462 650.90
Subsides du Fonds de garantie	985 533.50	958 386.60
Prestations d'entrée	155 247 507.01	175 012 713.25
Apports de libre passage	147 136 752.20	143 735 330.30
Apports au capital de prévoyance des retraités par reprise d'effectifs d'assurés	6 224 686.70	29 159 872.15
Apports aux provisions techniques par reprise d'effectifs d'assurés	228 178.56	557 807.00
Versements Perception anticipée EPL/divorce	1 657 889.55	1 559 703.80
Entrées provenant de cotisations et prestations d'entrée	264 203 307.36	276 374 636.20
Prestations réglementaires	-45 709 288.55	-40 668 938.65
Rentes de vieillesse	-30 505 539.70	-27 687 131.50
Rentes de survivants	-1 918 753.75	-1 851 832.70
Rentes d'invalidité	-3 592 889.95	-3 008 773.25
Rentes transitoires	-16 036.00	-58 125.00
Rentes complémentaires	-4 162.20	-4 162.20
Rentes de divorce	-33 710.20	-18 340.85
Prestations en capital à la retraite	-9 154 435.20	-7 764 584.80
Prestations en capital en cas de décès et d'invalidité	-461 873.55	-275 988.35
Prestations en capital en cas de divorce	-21 888.00	0.00
Prestations de sortie	-127 121 863.55	-116 778 922.45
Prestations de libre passage en cas de sortie	-120 883 690.05	-110 671 386.40
Report de capital de couverture Bénéficiaires de rentes après sortie collective	-1 939 277.70	-3 051 391.00
Report de fonds supplémentaire après sortie collective	-245 246.20	-171 667.95
Perception anticipée EPL/divorce	-4 053 649.60	-2 884 477.10
Sorties pour prestations et perceptions anticipées	-172 831 152.10	-157 447 861.10
Dissolution/constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de cotisations	-160 218 368.65	-141 728 704.00
Constitution de capital de prévoyance Assurés actifs	-52 127 980.90	-60 491 007.15
Constitution de capital de couverture Bénéficiaires de rentes	-51 041 696.35	-52 204 878.60
Apport dans la fortune de fondation paritaire	-985 533.50	-958 386.60
Constitution de provisions techniques	-29 256 621.55	-2 211 000.00
Rémunération du capital d'épargne Assurés actifs	-16 469 048.65	-15 498 679.10
Rémunération du capital de couverture Bénéficiaires de rentes	-9 159 462.10	-9 617 257.05
Constitution/dissolution de réserves de cotisations	-1 178 025.60	-747 495.50

	2019 CHF	2018 CHF
Produit de prestations d'assurances	2 839 224.95	5 666 102.40
Prestations d'assurance	2 839 224.95	5 666 102.40
Charges d'assurance	-9 679 868.45	-9 220 992.55
Primes d'assurance: primes de risque	-8 484 844.00	-8 153 398.00
Primes d'assurance: primes de frais	-637 331.00	-612 435.00
Cotisations au Fonds de garantie	-557 693.45	-455 159.55
Résultat net de l'activité d'assurance	-75 686 856.89	-26 356 819.05
Résultat net du placement de la fortune	201 769 858.59	-31 329 532.62
Liquidités et placements sur le marché monétaire	583 100.24	1 459 275.21
Obligations Suisse	1 498 171.85	-6 326.73
Obligations Monde	17 670 549.89	-6 306 513.38
Actions Suisse	105 897 999.78	-37 241 667.19
Actions Monde	50 226 957.96	-27 644 810.57
Placements alternatifs	4 815 258.60	11 139 974.65
Hypothèques / Prêts	1 086 162.69	3 358 012.13
Immobilier	31 873 833.45	33 696 687.22
Intérêts sur Réserve de cotisations d'employeurs	-17 572.15	-15 784.55
Autres charges d'intérêts	-466 836.93	-675 211.58
Frais d'administration du placement de fortune: titres	-8 652 441.49	-6 664 931.87
Frais d'administration du placement de fortune: hypothèques	-24 893.35	-41 089.85
Frais d'administration du placement de fortune: biens immobiliers	-2 720 431.95	-2 387 146.11
Autre produit	3 388 219.15	3 240 862.65
Produit des prestations fournies	3 346 704.75	3 206 073.20
Autres produits	41 514.40	34 789.45
Autres charges	-3 836 264.04	-3 813 260.17
Administration générale	-3 492 486.26	-3 475 319.54
Marketing et publicité	-103 661.48	-93 711.33
Frais d'agences et de courtage	-138 942.15	-135 670.35
Organe de révision et experts en prévoyance professionnelle	-79 912.75	-80 500.25
Autorités de surveillance	-21 261.40	-28 058.70
Excédent des produits/charges avant constitution/dissolution de réserve de fluctuation	125 634 956.81	-58 258 749.19
Constitution de réserve de fluctuation de valeur à partir de reprises	-228 178.56	-557 807.00
Constitution/dissolution de réserve de fluctuation	-125 406 778.25	58 816 556.19
Excédent des produits/charges	0.00	0.00

Rendement de l'actif

La Fondation Abendrot a réalisé sur l'ensemble de ses actifs une performance de 10,4 %.

Les performances suivantes ont été obtenues pour les différentes catégories de placements:

Obligations Suisse	3,17 %
Obligations Monde	6,18 %
Hypothèques et prêts	1,85 %
Actions Suisse	32,3 %
Actions Monde	26,57 %
Placements alternatifs	-0,02 %
Immobilier	4,51 %

La bonne performance sur les placements en actions reflète les faibles taux d'intérêt et l'absence d'alternatives.

Filiales

Abendrot Immobilien GmbH, Lörrach

La société a été créée le 3.9.2012 par la Fondation Abendrot pour l'acquisition de biens immobiliers en Allemagne. La société possède un capital social de 100 000 EUR et est une filiale à part entière de la Fondation Abendrot. Elle est établie à Lörrach et n'emploie pas de personnel propre.

Abendrot Immobilien AG, Bâle

La société a été créée le 12.9.2014 par la Fondation Abendrot dans le but d'administrer elle-même de manière homogène ses propres biens immobiliers à partir du 1.1.2015. La société possède un capital social de 100 000 CHF et est une filiale à part entière de la Fondation Abendrot. Elle est établie à Bâle, Güterstrasse 133, et emploie huit personnes.

Les valeurs de participation des deux filiales figurent au bilan de la Fondation Abendrot au titre du «Private Equity» dans la catégorie d'investissement «Placements alternatifs». La Fondation Abendrot a accordé des prêts à ses deux filiales pour le financement de leurs activités. Ces prêts portent des intérêts aux conditions en usage sur le marché. Les rendements des filiales sont pris en compte indirectement (comme produit d'intérêts de prêts) ou directement (comme produit de dividendes) dans les comptes annuels de la Fondation Abendrot.

Taux de couverture


Le taux de couverture se situait au 31.12.2019 à 113 % (2018: 107 %). Le taux de couverture a augmenté grâce à la bonne performance obtenue. L'allocation des placements en présence fin 2019 devrait impliquer un taux de couverture cible de 118,5 % (2018: 118,0). Avec le taux de couverture effectif que nous avons atteint, nous faisons face à un déficit de réserve de 103,1 millions de CHF par rapport à une réserve complète pour fluctuation de valeur (348,9 millions de CHF).

Rémunération des organes

Les membres du Conseil de Fondation perçoivent pour leur travail une rémunération forfaitaire annuelle de 5000 CHF (la présidence 8000 CHF). Le travail supplémentaire est rémunéré selon un tarif horaire. Les membres des commissions d'investissement perçoivent pour leur travail une rémunération forfaitaire annuelle de 5000 CHF (les présidences 7000 CHF). Des dédommagements de session de 500 CHF par réunion sont en outre versés aux membres du Conseil de Fondation et des commissions d'investissement. Le total des rémunérations versées s'est élevé en 2019 à 191 175.50 CHF.

.....
Des indications plus détaillées figurent dans l'Appendice aux Comptes annuels, à consulter sous:

www.abendrot.ch
.....

A man with short, light-colored hair, wearing a light blue button-down shirt and brown trousers, stands in a modern office. He has his arms crossed and is looking towards the camera. The office has large windows in the background, showing a view of a building. The floor is dark wood. A large white circle is overlaid on the right side of the image, containing text in red and black.

**«Nous avons
le privilège de vivre
dans un pays dans la société
duquel la sécurité est profondé-
ment ancrée. En accord avec
notre mentalité, le philosophe Karl
Popper disait: «Nous devons
assurer la paix et pas seulement
la sécurité, pour la seule raison
que seule la paix est en mesure
de garantir la sécurité.»»**

Raimund Brenner,
responsable de la comptabilité

ORGANES DE LA FONDATION

Situation: 31.12.2019

Conseil de Fondation

- Simone Emmel (présidente), Anwaltsgemeinschaft, Bâle [employeurs]
- Markus Staub (vice-président), Fondation Max Havelaar, Zurich [employés]
- Sandro Furrer, Association Lernwerk, Vogelsang [employeurs]
- Werner Hartmann, Hartmann Architekten AG, Bâle [employeurs]
- Cornelia Geiser, cabinet de groupe Paradies, Binningen [employés], depuis le 20.6.2019
- Maria Iannino Gerber, Amarena AG, Hinterkappelen [employeurs]
- Eva Matter, Pico Vorsorge AG, Bâle [employés], jusqu'au 20.6.2019
- Vijitha Schniepper, EPER, Zurich [employés]
- Martina Suter, Löwenfeld Beteiligungen AG, Aarau [employés]

Suppléants au Conseil de Fondation

- Claudio Miozzari, Miozzari GmbH, Bâle [suppléant employeurs]
- Fonction de suppléant(e) vacante côté employés

Commission Titres

- Martina Suter (présidente), Hometreatment Organisation HTO, Aarau
- Dr. Julian Kölbel, Université de Zurich, Zurich
- Markus Staub, Fondation Max Havelaar, Zurich
- Marc Possa, VV Vermögensverwaltung AG, Zoug

Commission Immobilier

- Werner Hartmann (président), Hartmann Architekten AG, Bâle
- Maria Iannino Gerber, Amarena AG, Hinterkappelen
- Sandro Furrer, Association Lernwerk, Vogelsang
- Paul Güttinger, Immo Focus GmbH, Lucerne
- Andreas Stöcklin, restudio AG, Bâle

Administration

L'administration est assurée par la société Pico Vorsorge AG, Bâle, mandatée avec les compétences suivantes:

Direction

Stephan Bannwart
Enza Bögli
Nicole Valet

Partenaire fondateur

Hans-Ulrich Stauffer
Eva Zumbrunn

Assistante de la direction

Barbara Vonder Mühl

Administration technique

Luca Branca
Rolf Gabathuler
Alessandro Italiano
Renate Mohler
Chantal Müller
Barbara Noti
Monika Pfeifer
Sabine Rölli
Franziska Stadler (depuis le 1.11.2019)

Finances / Comptabilité

Raimund Brenner
Suzan Evsin
Karin Trächslin

Immobilier

Alexandra Allan
Isabelle Dietrich
Christian Geser
Jan Stefan Hauer (depuis le 6.12.2019)
Markus Näff
Tina Puffert (depuis le 1.1.2019)
Donald Stählin
Caroline Wienke

Service Titres

Dominique Becht

Service juridique

Eva Matter (jusqu'au 31.12.2019)

Informatique / Service technique

Dominik Hügli
Philipp Paul Suter (jusqu'au 31.10.2019)

Accueil

Ylenia Erb
Leonie Bubendorf
Caroline Gisin (depuis le 23.4.2019)

Experte en prévoyance professionnelle

Prevanto AG, Bâle, Carolina Baumann-de Wouters

Organe de révision

RST Treuhand AG, Bâle

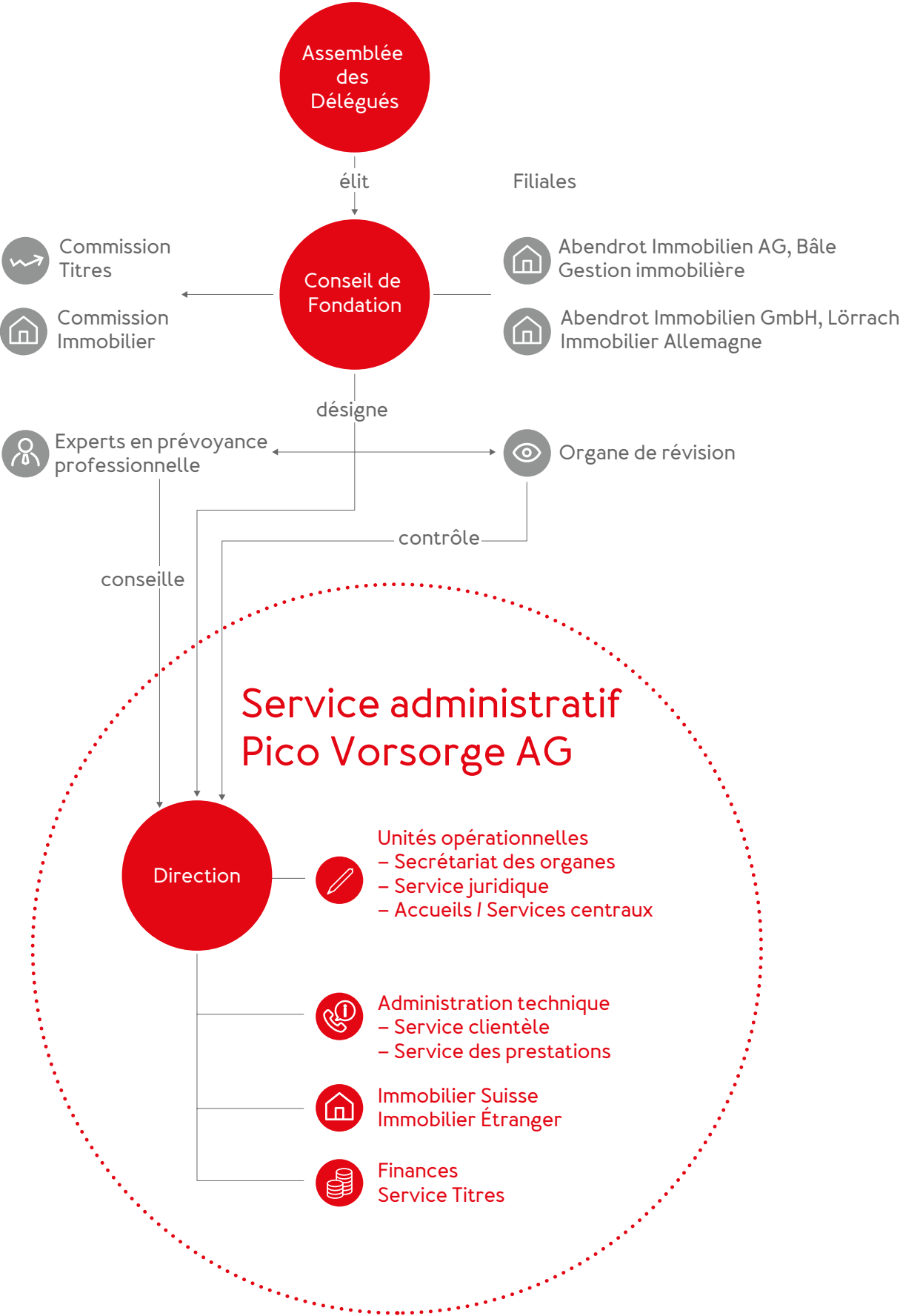
Autorité de surveillance

BVG- und Stiftungsaufsicht beider Basel (BSABB), Bâle

Contrôle des risques

RVK, Lucerne

Structure de la Fondation Abendrot



La Commission Titres



Martina Suter
Présidente
[membre du Conseil
de Fondation]



Markus Staub
Vice-président
[membre du Conseil
de Fondation]



Marc E. Possa
Membre externe

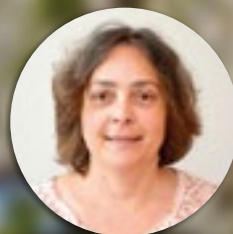


Julian Kölbl
Membre externe

La Commission Immobilier



Werner Hartmann
Président
[membre du Conseil
de Fondation]



Maria Iannino Gerber
Vice-présidente
[membre du Conseil
de Fondation]



Sandro Furrer
Membre du Conseil
de Fondation



Paul Güttinger
Membre externe



Andreas Stöcklin
Membre externe

**«Merci de votre présence parmi nous!
Restez bien assurés – et en bonne santé.»**

Des informations complémentaires figurent dans l'Appendice aux Comptes annuels, à consulter sous

www.abendrot.ch

Soyez informé en permanence: abonnez-vous à notre lettre d'information sous

www.abendrot.ch/newsletter

